

**COMPTE-RENDU  
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 28 JANVIER 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Curtafond, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 22 janvier 2014

**PRÉSENTS** : R. GUILLERMIN - N. AUTUORO - J. BUATHIER - C. NOUREUX - E. DUBOIS - J. BONOD - C. COLAS - M. MATHY - H. COLAS - G. PERRIN - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - JP LUCIANI - JL. PELTIER - A. GAYDON - JP. FROMONT - JL. PICARD - P. THETE - C. DUBOIS - D. BEREZIAT - R. LONGERON - M. SERREDSZUM - A. VIVIET - JF. GIRAUDET - P. TOLFA - G. CHOSSAT - JP. ROCHE - L. GUILLEMOT - P. LAUBRIAT - P. MARMONT - N. BENONNIER - C. PICARD - D. LIEBAUD - JL. JACQUET - G. LACOSTE - C. FOURNIER

**EXCUSÉS** : M. BOUZIDI - M. GOYARD

**ABSENTE** : C. BREVET

Secrétaire de séance : G. GALLET

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 37 ; Votants : 37

Gérard Gallet, maire de Curtafond accueille le conseil communautaire. Il rappelle la réalisation des travaux de rénovation du cœur de village. Il reste le revêtement de la place devant la salle des fêtes, l'éclairage de l'école, le transfert de 21 tombes pour permettre le déplacement du mur du cimetière. En partenariat avec Bourg habitat, la commune a récemment réceptionné les travaux du lotissement du Clos des érables. Seize logements locatifs dont quatre en location accession ont été construits dans le cadre d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) conduite avec Cap3B.

Le conseil communautaire accueille Daniel Latreille, directeur de Cap3B aménagement, la société publique locale chargée d'aménager la zone d'activités Bourg sud. En 2010, Cap3B est devenu compétent pour la maîtrise d'ouvrage des zones d'activités de niveau régional dont font partie Attignat et Bourg sud.

Dans un premier temps, les élus ont choisi de donner la priorité à Bourg sud dont certains secteurs se sont urbanisés sans grande cohérence. Cap3B a décidé de confier la mission d'aménagement à la société publique locale (SPL), Cap3B aménagement. La SPL est une société anonyme dont les actionnaires sont tous des collectivités locales.

Début 2013, une zone d'aménagement concertée est créée. Elle permet de regrouper des terrains en vue de les viabiliser et les commercialiser. Le périmètre d'intervention s'élève à 180 hectares. Il comprend des activités existantes comme Grosfillex, des zones humides et des activités agricoles.

La SPL a pour mission d'aménager une zone en préservant les activités agricoles et en veillant à la qualité architecturale, environnementale et paysagère des projets. 39 hectares seront viabilisés, un cahier des charges strict sera imposé aux constructeurs. Inscrites dans la promesse de vente, les prescriptions ont pour but d'assurer une image qualitative de la zone et limiter l'impact visuel des bâtiments. La constructibilité est estimée à 273 000 mètres carrés, soit 70% de la surface cédée. Trente lots d'une surface entre 5 000 et 40 000 mètres carrés devraient être proposés avec une grande parcelle de 12 hectares. Les dépenses d'aménagement sont estimées à environ 18 millions d'euros de 2015 à 2023. Les ventes de terrains devraient représenter 14,2 millions d'euros. Les intercommunalités actionnaires de Cap3B aménagement financent à hauteur de 3,8 millions d'euros. La participation de la Communauté de communes s'élève à 451 333 euros, soit 51 392 euros annuels. Une convention de partage de fiscalité définit les mécanismes de redistribution d'une partie des recettes fiscales issues de la zone d'activités.

Les arrêtés de déclaration d'utilité publique et de cessibilité devraient être pris en avril 2014. Au printemps également, un maître d'œuvre devrait être désigné après consultation. Les travaux de viabilisation sont prévus début 2015. Le tarif de cession aux porteurs de projet devrait se situer aux environs de 36 euros le mètre carré.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 18 DÉCEMBRE 2013

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2013.

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 14 JANVIER 2014 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008

Le Conseil prend acte des décisions du bureau.

## SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 24 AVRIL 2012

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de communauté.

### FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Tableau des emplois

- *Emploi de chargé de mission économie et tourisme*

Par délibération en date du 23 juillet 2013, le conseil communautaire a autorisé la création d'un emploi de chargé de mission économie et tourisme. Rattaché à la Direction du développement économique et de l'aménagement du territoire, l'agent contribuera à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de développement économique et touristique. Il/Elle suivra les actions visant à améliorer la qualité des parcs d'activités intercommunaux, engagera un dialogue avec les entreprises du territoire afin de connaître leurs projets et anticiper leurs besoins. Il/Elle mettra en œuvre des actions de développement touristique (schéma de signalisation touristique, création d'un événement phare, valorisation du tour des lacs, etc.) et participera au pilotage de la stratégie tourisme.

L'emploi créé était à pourvoir par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs. Le jury a retenu la candidature d'un agent titulaire du cadre d'emploi des rédacteurs. Il est proposé d'autoriser le recrutement sur cet emploi au cadre d'emploi des rédacteurs.

*(Adopté, unanimité).*

- *Emploi de directeur du pôle touristique*

L'emploi de direction du pôle touristique arrivera à son terme le 31 mai 2014. Il est proposé de renouveler le poste et son contenu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

*(Adopté, unanimité)*

### ÉDUCATION JEUNESSE SPORT ET CULTURE

#### Activités jeunesse : vacances de mars

Le service jeunesse propose d'organiser différentes activités à destination des 12-17 ans du territoire. Il est proposé d'approuver le programme et les tarifs suivants.

*(Adopté, unanimité).*

N°	Activités	Dates	Durée voyage compris	Ages	Lieux	Nombre de places
1	Arts du Cirque et vidéos	03/03/2014 04/03/2014 05/03/2014 06/03/2014	13h30 – 18h	12 – 17	Espace Jeunes Montrevel en Bresse	Min : 7 Max : 10
2	Montage du tournage « arts du cirque »	07/03/2014	13h30 – 18h	12 – 17	Espace Jeunes Montrevel en Bresse	Min : 7 Max : 10

3	Laser Game	10/03/2014	13h30 – 18h	12 – 17	Bourg en Bresse	Min : 7 Max : 8
4	Bowling	11/03/2014	13h30 – 18h	12 – 17	Bourg en Bresse	Min : 7 Max : 8
5	Skate park	12/03/2014	13h30 – 18h	12 – 17	Gerland	Min : 7 Max : 8
6	Jeux en réseau	13/03/2014	13h30 – 18h	12 – 17	Château de Salvart	Min : 8 Max : 10

	Tarifs des activités en euros par jour	Communauté de Communes		Département Ain hors Communauté de Communes		Extérieur hors Département de l'Ain	
		QF < 900	QF ≥ 900	QF < 900	QF ≥ 900	QF < 900	QF ≥ 900
1	Arts du Cirque et vidéos	21	26	26	29	32	37
2	Montage du tournage « arts du cirque »	6	8	8	8	9	11
3	Laser Game	27	34	34	37	40	47
4	Bowling	21	26	26	29	31	37
5	Skate park	27	33	33	36	40	46
6	Jeux en réseau	13	17	17	18	20	23

## ACCUEIL ET VIE DES ENTREPRISES

### I. Parc d'activités des Treize vents : cession d'une parcelle de terrain au garage FR automobiles

Les gérants du garage FR automobiles ont acquis les locaux de M<sup>me</sup> et M. Laubriat situés dans le parc d'activités des Treize vents à Montrevel. Le bâtiment sera utilisé pour la maintenance des véhicules. Le garage actuel situé de l'autre côté de la RD sera transformée en local d'exposition. Afin d'améliorer la visibilité de l'ensemble et optimiser le stationnement des véhicules, les gérants souhaitent élargir l'accès au bâtiment anciennement Papyrus et acquérir une parcelle de 214 mètres carrés non constructible située devant le bâtiment. Conformément à la décision du bureau et à l'avis favorable de France domaine, ils ont signé une promesse d'achat à 10 euros du mètre carré. Il est proposé d'approuver la cession pour un montant de 2 140 euros HT et d'autoriser le Président à signer l'acte authentique de vente.

*(Adopté, unanimité).*

### II. Parc d'activités de Confrançon : demande de participation financière à l'étude d'assainissement par la commune de Confrançon

Pour répondre à la demande de plusieurs entreprises, le périmètre d'extension du parc d'activités a fait l'objet d'études préalables. Une étude pour l'assainissement du parc d'activités a été réalisée d'avril à novembre 2013 pour définir les aménagements à prévoir. La commune de Confrançon avait alors souhaité faire étudier l'hypothèse du raccordement d'une dizaine d'habitations voisines moyennant sa participation aux frais d'études. L'étude a été soldée en décembre 2013. Il est demandé de solliciter la participation financière de la commune de Confrançon à hauteur de 1 622,08 euros TTC correspondant au surcoût occasionné.

*(Adopté, unanimité).*

## ENVIRONNEMENT

### I. Demande de subvention pour l'achat de composteurs auprès du Conseil général de l'Ain

La Communauté de commune souhaite promouvoir le compostage domestique. La Direction des infrastructures et de l'environnement envisage de lancer une consultation pour 300 composteurs. L'acquisition peut être subventionnée à hauteur de 20% par le Conseil général. Il est proposé d'autoriser le Président à demander les subventions. Le prix de vente aux particuliers en sera diminué d'autant.

*(Adopté, unanimité).*

## II. Campagne de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs

La Communauté de communes souhaite lancer une campagne de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs. Pour permettre aux usagers de bénéficier de subventions, cette campagne ne peut être menée que dans le cadre d'une opération groupée portée par la Communauté de communes. Les particuliers volontaires pourraient ainsi bénéficier de subventions de la part du Conseil général à hauteur de 20% du montant HT des travaux dans la limite de 7 000 euros HT et de l'Agence de l'eau pour une somme forfaitaire égale à 3 000 euros à condition que le montant de l'étude à la parcelle et des travaux dépasse ce montant. Il convient de solliciter les aides auprès des organismes et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires.

*(Adopté, unanimité).*

### **QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### Cession de matériels

La Direction des infrastructures et de l'environnement a vendu des matériels dont elle n'a plus l'usage : un ancien nettoyeur à haute pression pour 100 euros, une répandeuse pour 5 200 euros. Les offres n'ayant pas été satisfaisantes, le tracteur fait à nouveau l'objet d'une petite annonce. La nouvelle balayeuse ayant été livrée fin décembre 2013, l'ancienne est également proposée à la vente. Il en sera de même pour le camion à ordures ménagères dès lors que le nouveau aura été livré.

#### Agenda

- Prochain conseil communautaire : mardi 25 février 2014 à 20h30 à la salle des fêtes à Etrez.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance,  
Gérard Gallet

Le Président,  
Jean-Pierre Roche

